

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

166004

Déclaration de Maladie : N° S19-0001909

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 14696 Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : SAOUD JAMAL Date de naissance :

Adresse :

Tél. : Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

DR SAADOUNI FAISAL
OMNIPRATICIEN URGENTISTE
Compétences en Chirurgie Générale
Nutrition - Diététique
5, Rue Abou Dhabi, angle Omar Rifi, Mers Sultan, Casablanca
GSM : 06.61.09.70.67, Fixe : 05.27.86.13.70

Cachet du médecin :

Date de consultation : 07/06/2023

Nom et prénom du malade : SAOUD JAMAL Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Sd grippel

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 07/06/2023

Signature de l'adhérent(e) :

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhésion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
07/06/23	Cs		#200 DHS	<p>Dr SAADOUNI HASSAN</p> <p>OMNIPRACTICIEN - DENTISTE</p> <p>Compteur de Chirurgie Générale</p> <p>Nutrition Artétique</p> <p>4, Rue Abou Dhabi, arrondissement Riffi, Mers Sultan, Casablanca</p> <p>GSM : 06.61.09.70.60, Fixe : 05.27.86.13.70</p>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<p>PHARMACIE LAHLOU MOUSSA</p> <p>PHARMACIEN</p> <p>Angle Rue Hachem Riffi</p> <p>& Boulevard d'Aïsagh</p> <p>05 22 22 17 04 - Casablanca</p>	07/06/23	492,60

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX
				<input type="text"/>
<img alt="Diagram of upper and lower dental arches with numbered teeth from 1 to 8. Letters H, G, D, and B are marked on the diagram to indicate specific teeth or areas."/				

D^r Saadouni Faissal

Médecine Générale - Urgences

Compétence en Chirurgie Générale - Nutrition - Diététique

Médecine de famille - Visites à domicile

ECG - Echographie

Ex Médecin au CHU Ibn Rochd - Casablanca



الدكتور السعدوني فيصل

الطب العام - المستعجلات

كفاءة في الجراحة العامة - التغذية - الحمية الغذائية

الطب العائلي - العيادات المنزلية

النحوتة القلبية - الفحص بالصدى

طبيب سابق بالمركز الإستشفائي ابن رشد - الدار البيضاء

Casablanca le

07.06.23

الدار البيضاء في

Mr SAoud JAMAL

26,80

Acinus 5mg
(07 jours)

1cp le Soir

ساعة

LOT: 107-2
PER: SEP 2024
PPV: 26.06.70

— Rhumix
(03 jours)

1. 0. 1

PHARMACIE POPULAIRE
LAHLOU Mohamed
PHARMACIEN
Angle Rue Hadj Amar Riffi
Boulevard d'Alsace
Tél: 05 22 22 17 04 - Casablanca

— Abix 500mg

1cp le 1er jour

1/2 cp du 2^e au 7^e jour

PPV 790H70
PER 02/26
LOT M614

17,80

Dr SAADOUNI FAISAL
OMNIPRACTION EN URGENCES
Chirurgie Générale
Collège: Nutrition - Diététique
Collège: Radiologie - Chirurgie - Echographie
5, Rue Abdellatif Dhabbi (Ex. Rue Cernay) Angle Omar Riffi 2^{ème} Etage - Mers Sultan - Casablanca
GSM : 06.61.09.13.70
Tél : 05.22.44.35.32 E-mail : saadouni.faissal@gmail.com

1cp/8h

Courbatures

5

زنقة أبوظبي - زاوية عمر الريفي - الطابق الثاني - مرس السلطان - Casablanca

46,30

— Ventoline Sprey

2 Soufflets à la demande

161,80 x 2

— Tiora 18 µg (N₂)

1 prise le soir.

LOT BA30301
EXP 06/2024
S/N 43733352041988
PPV: 161 DH 80

LOT BA30301
EXP 06/2024
S/N 81762163061642
PPV: 161 DH 80

161,80

Dr SAADOUNI FAISAL
OMNIPRATICIEN - URGENTISTE
Compétences en Chirurgie Générale
et en Médecine d'Urgence
5, Rue Abou Shabi, angle avec Rifi, Mers Sultan, Casablanca
GSM : 06.61.09.70.67, Fixe : 05.27.86.13.20

PHARMACIE
LAHLOU Mohamed
PHARMACIE
Angle Rue Hadi Aïmar Riffi
& Boulevard d'Alsace
Tél: 05 22 22 17 02 - Casablanca

Dr SAADOUNI FAISAL
OMNIPRATICIEN - URGENTISTE
Compétences en Chirurgie Générale
et en Médecine d'Urgence
5, Rue Abou Shabi, angle avec Rifi, Mers Sultan, Casablanca
GSM : 06.61.09.70.67, Fixe : 05.27.86.13.20